

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/263 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE : MESURES COMPLEMENTAIRES DE RENTREE SCOLAIRE 2011- 2012 MESURES DE RENTREE SCOLAIRE 2012-2013

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU l'avis n° 2011-13 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 24 octobre 2011,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

REJETTE la réforme de la voie professionnelle et celle du lycée, et leurs conséquences en termes de suppressions de postes dans l'Education Nationale.

DEMANDE au Gouvernement quelle est la valeur de la certification qui remplace le BEP dans les conventions collectives et dans les statuts des fonctions publiques.

ARTICLE 2 :

ARRETE la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré résultant des mesures suivantes :

I. Mesures complémentaires de rentrée scolaire 2011-2012**Voie technologique**

* Lycée Paul Vincensini - Bastia :

Filière STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable),

3 spécialités en classe de 1^{ère} :

- **SIN** (système d'information et numérique)
- **ITEC** (Innovation technologique et éco conception)
- **EE** (Energie et Environnement)

* Lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio :

Filière STI2D

- spécialité : **SIN** en classe de première

* Lycée Fesch - Ajaccio :

Filière STL (Sciences et technologies de laboratoire)

- spécialité : **SPCL** (Sciences physiques et chimiques en laboratoire) en classe de première

Voie professionnelle

* LP Finosello - Ajaccio :

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- **cuisine** (15 places)
- **commercialisation et services en restauration** (15 places) par suppression du BEP « restauration » et du bac pro 2 ans « restauration »
- « **Accompagnement, soins et services aux personnes** » (15 places) **option « services en structure »** par suppression du BEP « Carrières sanitaires et sociales »
- « **Services de proximité et vie locale** » - SPVL (15 places) par suppression du bac pro 2 ans « Services de proximité et vie locale »

* LP Fred Scamaroni - Bastia

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- **cuisine** (12 places)
- **commercialisation et services en restauration** (12 places) par suppression du BEP « restauration »
- « **Accompagnement, soins et services aux personnes** »
- **2 options** :
 - « **A domicile** » (24 places)
 - « **Services en structure** » (24 places)
 par suppression du BEP « Carrières sanitaires et sociales »

* SEP Lycée de Balagne - Ile-Rousse

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- **cuisine** (14 places)
- **commercialisation et services en restauration (14 places)** par suppression du BEP « restauration »

* Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio

Seconde professionnelle du bac pro 3 ans :

- « **Accompagnement, soins et services aux personnes** » **option « services en structure »** (15 places) par suppression du BEP Carrières sanitaires et sociales »

II. Mesures de modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée scolaire 2012-2013

Les suites de scolarité

En collège :

- **collège de Montesoro - Bastia**
- section bilingue langue corse en cinquième
- **collège de Luri**
- section bilingue langue corse en cinquième
- **collège du Fiumorbu - Prunelli di Fiumorbu**
- section européenne en anglais en troisième
- **collège Fesch - Ajaccio**
- section bilingue langue corse en troisième
- **collège Arthur Giovoni - Ajaccio**
- section bilangue anglais-allemand en troisième
- section bilingue langue corse en troisième
- **collège des Padule - Ajaccio**
- section bilingue langue corse en quatrième
- **collège de Lévie**
- section bilingue langue corse en troisième
- **collège Clémenceau - Sartène**
- section méditerranéenne bilingue en quatrième

En lycée :

- **lycée Fesch - Ajaccio**
- classe de terminale STL - spécialité SPCL
- **lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio**
- section européenne français-italien en terminale
- classe de terminale STI2D - spécialité SIN
- **lycée Giocante de Casabianca - Bastia**
- option facultative musique en première
- **lycée Paul Vincensini - Bastia**
- classe de terminale STI2D - 3 spécialités : SIN, ITEC, EE.

En lycée professionnel :

- **lycée Clémenceau (SEP) - Sartène**

- 2^{ème} année CAP « Employé de commerce multi spécialités »
- 1^{ère} année CAP « Employé de vente spécialisée » - option A (produits alimentaires) »
- **lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio**
 - terminale bac professionnel en 3 ans « conducteur transports routiers de marchandises »
- **lycée de la Plaine Orientale (SEP) - Prunelli di Fiumorbu**
 - 1^{ère} année CAP « employé de vente spécialisée » option A (produits alimentaires)
 - 2^{ème} année CAP « employé de vente spécialisée » option B (produits d'équipements courants)
- **lycée Jean-Paul de Rocca Serra (SEP) - Porto-Vecchio**
 - première bac professionnel en 3 ans « accompagnement, soins et services aux personnes », option « service en structures »
- **lycée de Balagne (SEP) - Ile-Rousse**
 - première bac professionnel en 3 ans « cuisine »
 - première bac professionnel en 3 ans « commercialisation et services en restauration »
- **lycée professionnel Finosello - Ajaccio**
 - première bac professionnel en 3 ans « cuisine »
 - première bac professionnel en 3 ans « commercialisation et services en restauration »
 - première bac professionnel en 3 ans « accompagnement, soins et services aux personnes », option « service en structures »
 - première bac professionnel en 3 ans « service de proximité et vie locale »
- **lycée professionnel Fred Scamaroni - Bastia**
 - première bac professionnel en 3 ans « cuisine »
 - première bac professionnel en 3 ans « commercialisation et services en restauration »
 - première bac professionnel en 3 ans « accompagnement, soins et services aux personnes, 2 options : « à domicile » et « service en structures »
- **lycée agricole de Borgo-Marana**
 - première bac professionnel en 3 ans « services aux personnes et aux territoires »
- **lycée agricole de Sartène**
 - première bac professionnel en 3 ans « gestion des entreprises équestres »

Les opérations nouvelles :

- **collège de Biguglia**
 - Classe de sixième bilingue langue corse (10 à 15 élèves)

- **collège Pascal Paoli - Calvi**
 - Section bilingue langue corse en sixième complétée par la possibilité d'un parcours langues romanes
- **lycée Giocante de Casabianca - Bastia**
 - Section européenne italien-corse en classe de seconde
- **lycée polyvalent Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio**
 - Section européenne anglais en classe de seconde
- **collège de Porticcio - Grosseto-Prugna**
 - Création d'une section sportive scolaire voile en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}
- **lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio**
 - Mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » option B « énergies thermiques » (8 à 12 élèves)

ARTICLE 3 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse ou le conseiller exécutif délégué pour négocier avec le Gouvernement afin d'obtenir les réponses dans l'intérêt du service public de l'Education Nationale en Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : **Modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré :**

- **mesures complémentaires de rentrée scolaire 2011-2012**
- **mesures de rentrée scolaire 2012-2013.**

La Collectivité Territoriale de Corse définit et arrête chaque année, la structure pédagogique générale, modifiant l'offre de formation dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels relevant de l'Education Nationale et les lycées d'enseignement agricoles et maritime.

Conformément aux orientations du schéma prévisionnel des formations 2007-2013, les mesures de création ou de fermeture de sections et d'options répondent aux objectifs d'élévation générale du niveau de formation et d'adaptation aux besoins de l'insertion professionnelle.

Elles intègrent également les dispositions des réformes ministérielles. A ce titre, **deux récentes réformes ont eu un impact important sur l'offre de formation initiale sous statut scolaire** ; il s'agit d'une part, de la Rénovation de la Voie Professionnelle qui a été engagée à la rentrée 2009-2010 et d'autre part, de la Réforme du lycée, mise en place à la rentrée 2010-2011.

S'agissant de la Réforme de la Voie Professionnelle, rappelons que les divers champs professionnels ont été progressivement rénovés ; cette réforme vient d'être parachevée à la rentrée scolaire dernière à la suite de la rénovation récente des formations relevant des secteurs de l'hôtellerie-restauration et du sanitaire-social.

En application de cette réforme les BEP et les bacs professionnels en deux ans ont été supprimés et remplacés par des bacs professionnels en trois ans, les nouveaux cursus ayant désormais une durée identique à ceux menant aux bacs généraux et technologiques.

Il convient de souligner que la Réforme a pour objectifs de renforcer l'attractivité de la voie professionnelle et d'élever le niveau de qualification des élèves, tout en garantissant l'accès à un diplôme de niveau V (CAP en deux ans) aux élèves qui souhaitent une insertion professionnelle rapide.

En Corse, la carte des enseignements professionnels offrait jusqu'en 2009 un grand nombre de BEP sans poursuites d'étude jusqu'au bac ; la mise en place de cette réforme a donc opportunément favorisé un rééquilibrage de l'offre de formation au bénéfice du niveau IV. Ainsi, à la rentrée 2011-2012, les proportions en termes de capacité d'accueil ont évolué de la façon suivante :

| Niveau V (CAP) | Niveau IV (Bacs professionnels) |
|---|---------------------------------|
| Tous ministères : 27 % (72 % en 2008-2009) | 73 % (28 % en 2008-2009) |

Cette nouvelle configuration implique toutefois qu'une attention particulière soit portée à l'offre de CAP, dans la mesure où le niveau V se trouve désormais faiblement représenté sur certaines parties du territoire ; les lycées de Balagne et de Porto-Vecchio en sont aujourd'hui totalement dépourvus.

Le volume de l'offre de niveau V sous statut scolaire qui se trouve presque exclusivement concentrée sur les deux grands centres urbains d'Ajaccio et de Bastia sera nécessairement étudié en relation avec les éléments suivants :

- le développement programmé de l'apprentissage acté dans le contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage 2011-2015, sachant que les formations de niveau V (CAP) sont d'ores et déjà largement dispensées par cette voie
- le taux d'abandon en cours de cursus des bacs professionnels en trois ans et l'impact des certifications intermédiaires de niveau V, aménagées à l'issue de deux ans de formation. Il convient de disposer d'un temps de recul pour étudier ces aspects à l'issue des nouvelles classes de premières professionnelles de bacs pro en trois ans (juin 2011)
- la recherche de solutions passant par la mixité des publics au sein d'une même formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue).

S'agissant de la Réforme du lycée, la Rénovation récente de deux filières de la Voie technologique (sciences et technologies industrielles et sciences et technologies de laboratoire) a induit l'ouverture de nouvelles spécialités dans les trois établissements d'accueil.

Elles sont détaillées ci-dessous afin de procéder à la régularisation de leurs créations intervenues également à la rentrée scolaire dernière.

Je vous propose d'approuver la modification de la structure pédagogique générale présentée ci-dessous, comportant à la fois :

- I. **Les mesures complémentaires de rentrée scolaire 2011-2012 : régularisation des ouvertures réalisées en application de nouvelles dispositions découlant des réformes ministérielles.**
- II. **Les mesures de modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée scolaire 2012-2013.**

I. Mesures complémentaires de rentrée 2011-2012

Je vous propose de procéder à la **régularisation des ouvertures de sections réalisées à la rentrée scolaire dernière en fonction des développements complémentaires des deux Réformes précitées, intervenus postérieurement à la délibération n° 10/204 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2011.**

1.1 Poursuite de la rénovation de la Voie technologique dans le cadre de la Réforme du lycée

Les séries technologiques industrielles et de laboratoire ont été profondément rénovées pour les rendre plus polyvalentes et pour favoriser la poursuite d'études dans le supérieur en favorisant des choix d'orientation post baccalauréat plus ouverts, grâce au renforcement des enseignements généraux et à l'acquisition de compétences transversales.

Les séries STI (Sciences et Technologies industrielles) et STL (Sciences et technologies de laboratoire) comptaient seize spécialités et options ; elles ont été réduites à six afin de rendre les filières plus lisibles aux yeux des élèves, des familles et des entreprises.

La nouvelle série STI 2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) permet de mieux prendre en compte les préoccupations liées au développement durable et notamment les préconisations formulées lors de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La nouvelle série STL (sciences et technologies de laboratoire) permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans deux domaines de leur choix : biotechnologies ou sciences physiques et chimiques de laboratoire.

Il convient d'approuver l'implantation en classes de premières dans des spécialités suivantes dans les trois établissements concernés :

* Lycée Paul Vincensini - Bastia :

Filière STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable),
3 spécialités :
- **SIN** (système d'information et numérique)
- **ITEC** (Innovation technologique et éco conception)
- **EE** (Energie et Environnement)

* Lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio :

Filière STI2D (Sciences et technologies de l'Industrie et du développement durable)
- Spécialité **SIN** (système d'information numérique)

* Lycée Fesch - Ajaccio :

Filière STL (Sciences et technologies de laboratoire)
- spécialité **SPCL** (Sciences physiques et chimiques en laboratoire).

1.2 Poursuite de la Rénovation de la Voie Professionnelle

La Rénovation opérée dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du sanitaire et social a conduit à la **création de 10 bacs professionnels en 3 ans par fermeture des BEP et bacs professionnels en 2 ans** existants dans les établissements concernés. Ainsi, à la rentrée scolaire dernière, ont été ouvertes les classes de secondes professionnelles suivantes :

* Secteur hôtellerie-restauration

Suppression des BEP et des bacs professionnels en 2 ans et **création de 5 bacs professionnels en 3 ans** :

* LP Finosello - Ajaccio :

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- **cuisine** (15 places)
- **commercialisation et services en restauration** (15 places)

par suppression du BEP « restauration » (48 places/42 élèves R2010) et du bac pro 2 ans « restauration » (24 places/23 élèves)

* LP Fred Scamaroni - Bastia

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- **cuisine** (12 places)
- **commercialisation et services en restauration** (12 places)

par suppression BEP « restauration » (24 places/18 élèves)

* SEP Lycée de Balagne - Ile-Rousse

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- **cuisine** (14 places)
- **commercialisation et services en restauration** (14 places)

par suppression du BEP « restauration » (24 places/24 élèves).

* Secteur sanitaire et social

Suppression des BEP et d'un bac professionnel 2 ans et **création de 5 bacs professionnels en 3 ans** :

* LP Finosello - Ajaccio

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- « **Accompagnement, soins et services aux personnes** » (15 places) **option « services en structure »** par suppression du BEP « Carrières sanitaires et sociales » (36 places/35 élèves)
- « **Services de proximité et vie locale** » - SPVL (15 places) par suppression du bac pro 2 ans « Services de proximité et vie locale » (12 places/12 élèves)

* LP Fred Scamaroni - Bastia

Secondes professionnelles des **bacs pro 3 ans** :

- « **Accompagnement, soins et services aux personnes** »
2 options :
- « **A domicile** » (24 places)
- « **Services en structure** » (24 places)

par suppression du BEP « Carrières sanitaires et sociales » (48 places/48 élèves).

* Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio

Seconde professionnelle du bac pro 3 ans :

- « **Accompagnement, soins et services aux personnes** » option
« **services en structure** » (15 places)

par suppression du BEP Carrières sanitaires et sociales » (18 places/14 élèves).

Le calibrage des sections est réaliste dans les deux secteurs au regard des flux à accueillir.

II. Mesures de modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée scolaire 2012-2013

Je vous propose d'approuver les mesures présentées ci-après, résultant de deux types d'opérations :

- l'ouverture des « suites de scolarité » des sections ou options créées au titre des rentrées scolaires précédentes
- la création de sections nouvelles qui viennent diversifier et enrichir la carte des formations initiales.

2.1 Les suites de scolarité

Elles sont nécessairement répertoriées au regard de leur coût éventuel en heures d'enseignement et en investissement.

Signalons que celles-ci incluent les montées pédagogiques des sections dont la création est intervenue à la rentrée 2011-2012 et dont la régularisation est proposée au paragraphe I.

En collège :

- **collège de Montesoro - Bastia**
.section bilingue langue corse en cinquième
- **collège de Luri**
.section bilingue langue corse en cinquième
- **collège du Fiumorbu - Prunelli di Fiumorbu**
.section européenne en anglais en troisième

- collège Fesch - Ajaccio

.section bilingue langue corse en troisième

- collège Arthur Giovoni - Ajaccio

.section bilangue anglais-allemand en troisième
.section bilingue langue corse en troisième

- collège des Padule - Ajaccio

.section bilingue langue corse en quatrième

- collège de Lévie

.section bilingue langue corse en troisième

- collège Clémenceau - Sartène

.section méditerranéenne bilingue en quatrième.

En lycée :

- lycée Fesch - Ajaccio

.classe de terminale STL - spécialité SPCL

- lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio

.section européenne français- italien en terminale
.classe de terminale STI2D - spécialité SIN

- lycée Giocante de Casabianca - Bastia

.option facultative musique en première

- lycée Paul Vincensini - Bastia

.classe de terminale STI2D - 3 spécialités : SIN, ITEC, EE.

En lycée professionnel :

- lycée Clémenceau (SEP) - Sartène

2^{ème} année CAP « Employé de commerce multi spécialités »

1^{ère} année CAP « Employé de vente spécialisée » - option A (produits alimentaires).

- lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio

terminale bac professionnel en 3 ans « conducteur transports routiers de marchandises ».

- lycée de la Plaine Orientale (SEP) - Prunelli di Fiumorbu

1^{ère} année CAP « employé de vente spécialisée » option A (produits alimentaires)

2^{ème} année CAP « employé de vente spécialisée » option B (produits d'équipements courants)

- lycée Jean-Paul de Rocca Serra (SEP) - Porto-Vecchio

première bac professionnel en 3 ans « accompagnement, soins et services aux personnes », option « service en structures »

- lycée de Balagne (SEP) - Ile-Rousse

première bac professionnel en 3 ans « cuisine »

première bac professionnel en 3 ans « commercialisation et services en restauration »

- lycée professionnel Finosello - Ajaccio

première bac professionnel en 3 ans « cuisine »

première bac professionnel en 3 ans « commercialisation et services en restauration »

première bac professionnel en 3 ans « accompagnement, soins et services aux personnes », option « service en structures »

première bac professionnel en 3 ans « services de proximité et vie locale »

- lycée professionnel Fred Scamaroni - Bastia

première bac professionnel en 3 ans « cuisine »

première bac professionnel en 3 ans « commercialisation et services en restauration »

première bac professionnel en 3 ans « accompagnement, soins et services aux personnes, 2 options : « à domicile » et « service en structures ».

- lycée agricole de Borgo-Marana

première bac professionnel en 3 ans « services aux personnes et aux territoires »

- lycée agricole de Sartène

première bac professionnel en 3 ans « gestion des entreprises équestres »

2.2 Les opérations nouvelles

Il convient d'approuver plusieurs demandes de créations de sections en collège, en lycée et en lycée professionnel ; elles répondent aux préconisations du schéma prévisionnel des formations et contribuent à diversifier l'offre sur le territoire.

*** Promotion de l'enseignement de la langue et de la culture corses et développement du bilinguisme**

L'ouverture de classes bilingues en sixième est poursuivie afin d'assurer la continuité entre l'école primaire et le collège avec **deux créations nouvelles** :

- collège de Biguglia

Classe de **sixième bilingue langue corse** (10 à 15 élèves)

- collège Pascal Paoli - Calvi

Section bilingue langue corse en sixième complétée par la possibilité d'un parcours langues romanes

*** Enrichissement de la carte des langues**

L'ouverture de deux sections européennes vient compléter l'éventail offert dans l'académie (cf. sections européennes italien au lycée Laetitia Bonaparte et allemand au lycée Fesch).

Dans les sections européennes, l'enseignement d'une des matières se fait dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est

approfondie et le diplôme du bac porte la mention « section européenne » dans la langue choisie.

- lycée Giocante de Casabianca - Bastia

Section européenne italien-corse en classe de seconde, avec un enseignement des disciplines non linguistiques en langue corse. Cette section contribuera ainsi à la promotion de l'enseignement du corse au lycée.

Elle accueillera notamment les élèves des sections européennes des collèges de Haute-Corse.

- lycée polyvalent Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio

Section européenne anglais en classe de seconde.

* Développement du sport scolaire

- collège de Porticcio - Grosseto-Prugna

Création d'une **section sportive scolaire voile en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.**

Cet établissement est particulièrement impliqué dans la pratique de la voile et une expérimentation sera réalisée durant l'année scolaire 2011-2012.

* Diversification de l'offre de formation en lycée professionnel et élévation du niveau de qualification

Le niveau IV de formation est conforté avec la création d'une nouvelle mention complémentaire (1 an) destinée à donner une qualification spécialisée aux élèves titulaires des bacs ELEEC (Electronique, énergie, équipements communicants), TISEC (technicien en installations des systèmes énergétiques et climatiques) mais aussi des bacs « sciences et technologies industrielles » et scientifique.

Elle intervient en effet dans le secteur des énergies renouvelables dont il convient d'accompagner l'essor et où la création d'emplois devrait se poursuivre.

- lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio

Mention complémentaire « technicien en énergies renouvelables » option B « énergies thermiques » (8 à 12 élèves).

Cette option est complémentaire de l'option A « énergie électrique » implantée à la rentrée scolaire dernière au lycée professionnel Fred Scamaroni.

Au niveau V de formation, il est constaté que l'ouverture du **CAP « agent polyvalent de restauration » implanté au lycée polyvalent de la Plaine Orientale** dès sa création est gelé depuis plusieurs années ; l'établissement offre uniquement un CAP « employé de vente ».

Une étude fine sur les flux d'élèves va être réalisée afin d'examiner si les conditions de recrutement pourraient être réunies pour ouvrir un second CAP.

Il convient de préciser qu'aux termes de l'article L4424.1 du Code Général des Collectivités territoriales, les mesures arrêtées ne deviendront définitives qu'après

signature de conventions portant sur les moyens d'enseignement attribués par l'Etat à l'Académie de Corse et leurs modalités d'utilisation.

En conséquence, **je vous demande de me donner mandat pour conclure ces conventions avec Monsieur le Préfet de Corse.**

Au préalable, une réunion de concertation doit se tenir au Ministère de l'Education Nationale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.